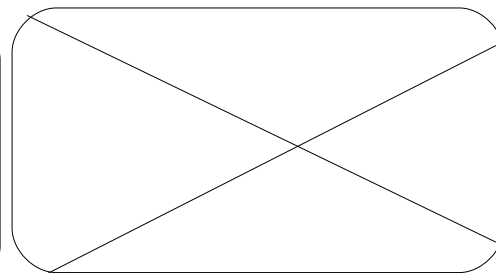


**Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE**  
**Décembre 2016****Sommaire**

Page 1 : Édito et Sommaire  
Page 2 : Congrès académique et Autorisation d'Absence  
Page 3 : Compte -rendu mouvement Intra 2015  
Page 3 : Compte -rendu BOE (Bénéficiaire d'obligation d'emploi)  
Page 4 : Éducation prioritaire LP Bouvier  
Page 4 : Ouverture dans l'académie de sections FCIL

**RÉNOVATION DES BACS PRO COMMERCE ET VENTE : DE L'ART DU DOUBLE DISCOURS !**

Prétendant agir dans l'intérêt des élèves, la Dgesco et l'IG tentent d'imposer un bac à deux options en lieu et place des bacs professionnels vente et commerce. En réalité cette « rénovation » va réduire le nombre d'heures d'enseignement dispensées et augmenter le nombre de CCF, telle est la réalité à venir de ce tour de passe-passe !

La rénovation initiée par l'IG et la Dgesco et lancée par la CPC a suscité la réalisation d'une étude du CEREQ auprès des entreprises qui a conclu au bien-fondé de l'existence de deux champs d'emplois réellement distincts.

Or l'affirmation faite par l'IG et la DGESCO qu'un bac à options constitue toujours deux bacs différents et qu'il s'agit juste de reculer le moment du choix d'orientation dans l'intérêt des élèves est irrecevable et malhonnête.

Une fois de plus, C'est faire fi des réalités du terrain, des conditions de travail des personnels et d'études des 90 000 élèves qui sont scolarisés dans ces deux filières.

Les élèves ont besoin de groupe classes stables et de temps d'enseignement suffisant pour mener à bien leur scolarité et leur projet professionnel.

Le rééquilibrage prétendument recherché entre les deux options se heurtera aussi aux contraintes budgétaires et aux organisations des établissements. Ce bac à options va avoir pour conséquence mécanique des regroupements de sections puisqu'il n'y aura plus de classes spécifiques à chaque diplôme : effectifs pléthoriques en enseignement général pour tous partout.

De surcroît les épreuves professionnelles ponctuelles terminales se transforment en CCF : curieuse conception de l'allègement réclamé par une majorité d'enseignant-es et curieuse conception d'un diplôme national !

**Pour toutes ces raisons, le SNUEP-FSU demande le maintien de deux baccalauréats professionnels distincts.**

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Offensifs et engagés!**

Journal

Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE

1

**IMPORTANT : CONGRES ACADEMIQUE SNUEP-FSU CHANGEMENT DE DATE :  
LUNDI 23 ET MARDI 24 JANVIER 2017**

Le congrès académique du SNUEP-FSU initialement prévu le lundi 16 et le mardi 17 janvier 2017 sera déplacé **aux lundi 23 et mardi 24 janvier 2017** car tous nos commissaires paritaires sont convoqués au rectorat pour la CAPA de vérification des barèmes le lundi 16 janvier. Leurs présences sont indispensables à cette instance syndicale, nous vous présentons toutes nos excuses pour cette modification en espérant que vous aurez encore le temps de réserver ces 2 jours pour vous joindre à nous.

Le congrès académique est formé du bureau académique et sur décision de l'équipe actuelle, il est élargi à l'ensemble des syndiqués à jour de cotisation. De nombreuses décisions importantes sont prises lors de ces 2 journées car nous devons :

- désigner et mandater nos représentants au congrès national qui se tiendra à Bourges en mars 2017.
- présenter et voter les modifications statutaires nationales
- débattre, amender et voter les textes préparatoires des thèmes du congrès national
- installer le conseil académique

A l'issue de ce congrès, un procès-verbal avec tous les rapports et les votes sera envoyé au secrétariat national dans la semaine qui suit.

Au cours de ce congrès, une nouvelle équipe sera élue formée d'un-e secrétaire académique ou de 2 secrétaires académiques ou d'un-e secrétaire académique et de co-secrétaires. Le nouveau bureau issu du vote d'orientation sera également validé pour un fonctionnement de 3 années.

Nous joignons à ce numéro une convocation pour venir au Congrès accompagnée d'une demande d'autorisation d'absence à recopier manuscritement et déposer au secrétariat de votre établissement minimum 3 jours ouvrables avant le début du congrès. Les syndiqués non à jour de cotisation peuvent également se joindre à nous et s'acquitter le jour-même de leurs cotisations. Il est impératif de nous signaler vos présences par mail : [snupe.grenoble@yahoo.fr](mailto:snupe.grenoble@yahoo.fr) ou par téléphone(06 84 00 82 24) le plus rapidement possible pour prévoir les repas.

Nous espérons vous accueillir nombreux à ces 2 journées qui pourront allier le sérieux du travail syndical avec une ambiance conviviale et sympathique.

**AUTORISATION D'ABSENCE**

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

NOM PRENOM : .....  
 Catégorie : .....  
 Établissement : .....

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble  
 s/c de .....  
 Établissement : .....  
 Ville.....

Monsieur le Recteur,

Conformément à l'article 3 du décret n° 59-310 du 14/02/59 modifié par le décret n°82-447 du 28/05/82, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation spéciale d'absence pour les journées du lundi 23 et mardi 24 janvier 2017 de 9 h à 17 h afin de participer au Congrès académique du SNUEP-FSU qui se tiendra dans les locaux du SNUEP-FSU, 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

A.....  
 le.....  
 Signature

P.J. Convocation

## COMPTE-RENDU DE LA CAPA BILAN DU MOUVEMENT INTRA DE GRENOBLE

Lors de la CAPA bilan mouvement INTRA 2016 qui s'est déroulée au rectorat comme toutes les années, les commissaires paritaires de la FSU et notamment du SNUEP pour les PLP ont fait part avec fermeté de remarques afin d'améliorer le fonctionnement du droit à la mobilité pour tous les salariés.

A cette occasion, ils ont demandé une liste claire des groupements de communes déclencheurs de points de rapprochement de conjoints pour les académies limitrophes. Aucune réponse précise ne leur a été fournie pour l'instant.

Ils ont également réitéré leurs souhaits que les vœux en LPO, lorsque ceux-ci ont été formulés par erreur par les postulants, soient bloqués et de fait annulés par le logiciel du rectorat au moment de la saisie des vœux. En effet, il y a eu de nombreuses erreurs commises les années passées car les appellations : LPO, LP, SEP ont entraîné des confusions, les PLP ayant formulé des vœux LPO alors qu'ils n'y avaient pas droit. Il est impératif, lors de l'INTRA de l'année prochaine, de rappeler la démarche aux candidats à la mutation : Les PLP ne peuvent demander que des lycées professionnels, des sections d'enseignement professionnel, des collèges pour les SEGPA, EREA. Lorsqu'ils se trompent, l'administration ne revient pas actuellement sur ces erreurs. Néanmoins, les commissaires paritaires ont demandé de pouvoir modifier les vœux au moment de la vérification de ceux-ci, ce qui leur avait été refusé lors du mouvement de 2016. Le rectorat a promis que des réponses seraient données lors de la sortie de la circulaire de l'INTRA.

Les commissaires paritaires sont également intervenus sur les mutations des TZR PLP dans les collèges, lycées généraux et technologiques pour réaffirmer que cela est contraire à leur statut. Il est fortement souhaitable que cette pratique cesse pour les années à venir. Le rectorat dit que ceci est exceptionnel, il existe pourtant 17 collègues TZR dans ce cas sur l'académie de Grenoble. Une intervention au niveau du CTA a été faite à ce sujet car il est essentiel que n'existe plus l'injustice qui permet aux certifiés de postuler pour enseigner en lycée professionnel alors que le contraire ne nous est pas permis.

## COMPTE-RENDU DE LA CAPA DES BOE

Lors de cette CAPA, les commissaires paritaires du SNUEP-FSU ont demandé que les contractuels BOE n'enseignent que 9 h au lieu de 18 h pour certains afin qu'ils puissent se former dans les meilleures conditions au cours de leur année de titularisation. De nombreux collègues à 18 h sont en difficulté car la charge de travail est importante pour des personnes dont l'état de santé nécessite des soins réguliers. Une enseignante dans cette situation affectée à la SEP Argouges à Grenoble a pu obtenir une révision de son service après concertation avec son inspectrice et la DRH du rectorat.

Nous conseillons aux stagiaires concernés d'en formuler la demande dès le début de l'année scolaire afin de faciliter l'organisation des services des enseignants car les démarches à entreprendre en cours d'année s'avèrent plus délicates et génératrices de stress supplémentaire. Si vous êtes stagiaires BOE, n'hésitez pas à contacter le SNUEP de Grenoble ou nos commissaires paritaires pour obtenir toutes les informations nécessaires. Toutes nos coordonnées sont sur notre site.

## EDUCATION PRIORITAIRE

Jeudi 17 Novembre 2016, le LP A.BOUVET à Romans sur Isère (Drôme) était en grève. Pendant de nombreuses années, le lycée professionnel Bouvet était labellisé éducation prioritaire. Sans concertation ni communication sur les critères, nous sortons progressivement de ce label. Nous avons perdu plusieurs postes de surveillants, certaines classes ont été regroupées surtout en enseignement général. Nous avons eu moins de soutien dans le montage des projets ....

Le public accueilli n' a pourtant pas changé. Le taux de CSP défavorisées est resté élevé avec un nombre de boursiers en constante augmentation, les élèves venant majoritairement de collèges classés REP. Les difficultés sociales ne cessent de croître. Nous estimons que notre public spécifique n'est pas pris en compte.

85 % des personnels étaient en grève pour revendiquer la réintégration du LP.A.BOUVET dans le réseau d'éducation prioritaire. Nous demandons qu'il y ait plus de moyens humains pour assurer la sécurité et le suivi des élèves : deux postes de surveillants supplémentaires et une augmentation du temps de présence de l'assistante sociale et de la conseillères d'orientation . Les effectifs de nos classes doivent également être allégés.

## OUVERTURE DANS L'ACADÉMIE DE SECTIONS FCIL (FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE)

La Formation Complémentaire d'Initiative Locale est une formation de courte durée qui alterne cours au lycée et expérience professionnelle en entreprise. Elle s'adresse en priorité à des jeunes déjà titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique de niveau V, de niveau IV et de niveau III. Ce n'est pas une formation diplômante mais elle permet d'obtenir une attestation de formation complémentaire qui a une durée de validité de 6 mois à un an. Le SNUEP-FSU de Grenoble s'interroge sérieusement sur la stratégie de mise en place de ces formations qui arrivent directement dans les établissements avec 1500 h année. Ces heures sont annualisées : les collègues font 25 heures lorsque les élèves sont présents et non 18h. Le vote au CA se fait dans la plus grande opacité. S'agit-il de postes gagés ? hors ou dans la DGH ? Il y a en fait une volonté de ne pas expliquer clairement le financement. Les élus du SNUEP au CA doivent s'opposer et refuser l'ouverture de ces sections.

Dans la présentation de l'évolution de la carte des formations au CTA du 4 novembre 2016, on voit bien qu'il n'y a aucune ouverture de sections. La Région ainsi que le Rectorat espèrent compenser avec la mise en place de 8 FCIL en design culinaire, transition énergétique, transport urbain par câble...

Au titre de la valorisation de la voie professionnelle, la Ministre avait recommandé la création de 500 nouvelles formations dans des secteurs innovants. Nous espérons par conséquent des ouvertures de filières et des créations de poste. En réalité, une fois de plus, force est de constater que ceci n'est qu'un effet « annonce » et qu'en fait de créations, il ne s'agit que ce solutions de repli sans réelle utilité pour les élèves et les familles.

**SOYEZ NOMBREUX A VOUS INSCRIRE AU PROCHAIN CONGRES ACADÉMIQUE  
DU SNUEP FSU  
LES LUNDI 23 ET MARDI 24 JANVIER 2017  
A LA BOURSE DU TRAVAIL A GRENOBLE !**